



Circulaire 8244

du 02/09/2021

Rappel : appels à projets dans le cadre du décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	du 16/08/2021 au 30/09/2021
Documents à renvoyer	oui, pour le 30/09/2021

Information succincte	Appels à projets annuels dans le cadre du décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire
-----------------------	--

Mots-clés	Projets, Mémoire, Crime de génocide, Crime contre l'humanité, Crime de guerre, Résistance.
-----------	--

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Primaire ordinaire	Ecoles supérieures des Arts
	Secondaire ordinaire	Hautes Ecoles
	Secondaire en alternance (CEFA)	Universités
Ens. officiel subventionné	Primaire spécialisé	
Ens. libre subventionné	Secondaire spécialisé	
Libre confessionnel	Secondaire artistique à horaire réduit	
Libre non confessionnel	Promotion sociale secondaire	
	Promotion sociale secondaire en alternance	
	Promotion sociale supérieur	

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :

- Les organisations syndicales
- Les organisations représentatives des associations de parents

Signataire(s)

Autre administration générale : Secrétariat général, Monsieur Frédéric Delcor, Secrétaire général

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Monin Yves	Secrétariat général, DGCA, SGPCT, Cellule Démocratie ou barbarie	02/690 83 54 yves.monin@cfwb.be
Sanchez Lopez Belen	Secrétariat général, DGCA, SGPCT, Cellule Démocratie ou barbarie	02/690 83 53 belen.sanchezlopez@cfwb.be

Madame, Monsieur,

Comme annoncé précédemment¹, nous vous rappelons que, dans le cadre du décret du 13 mars 2009², la Fédération Wallonie-Bruxelles lance :

- un appel à projets visant à recueillir, à valoriser, à exploiter ou à préserver des témoignages ;
- un appel à projets visant à organiser des visites de lieux de mémoire et des séminaires à destination des enseignants ;
- un appel à projets en lien avec l'objet du décret à l'exclusion des projets visés par les deux appels à projets précités. Dans le cas de ce dernier appel, les projets éligibles peuvent revêtir des formes diverses (exposition, représentation théâtrale, production écrite ou audio-visuelle, activités de sensibilisation et d'information, etc.).

Ces appels à projets sont ouverts du 16 août au 30 septembre 2021.

Un projet proposé par un établissement scolaire doit être approuvé par le chef d'établissement, s'inscrire dans une approche de l'apprentissage par compétences telles que définies dans les référentiels de base, être mené dans une optique pluridisciplinaire et idéalement interdisciplinaire.

Les cahiers des charges de ces appels à projets, le formulaire de candidature électronique à compléter en ligne pour y répondre et le mode d'emploi du formulaire sont accessibles sur le site de la cellule de coordination pédagogique Démocratie ou barbarie et du Conseil de la transmission de la mémoire : www.decretmemoire.cfwb.be

L'introduction des dossiers se fait exclusivement en ligne via la plate-forme « SUBside ».

Pour plus d'information sur les appels à projets et la nouvelle procédure d'introduction des dossiers :

Cellule de coordination pédagogique Démocratie ou barbarie
Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles / Secrétariat général
Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles
dob@cfwb.be / www.decretmemoire.cfwb.be
02 690 83 53/54

Je vous remercie de transmettre cette information aux membres de votre équipe pédagogique susceptibles d'être intéressés par ces appels à projets.

Le Secrétaire général,

Frédéric Delcor

¹ Circulaire n° 8139 du 14-06-2021.

² Décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes (Moniteur belge 3 avril 2009).